



**HAL**  
open science

## **Gestion concertée des espaces forestiers méditerranéens et tourisme : le point de vue du pastoraliste.**

M. Dimanche, J.P. Legeard

### ► **To cite this version:**

M. Dimanche, J.P. Legeard. Gestion concertée des espaces forestiers méditerranéens et tourisme : le point de vue du pastoraliste.. Forêt Méditerranéenne, 1994, XV (2), pp.132-135. <hal-03557118>

**HAL Id: hal-03557118**

**<https://hal.science/hal-03557118v1>**

Submitted on 4 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

---

## 2 - Le point de vue des usagers

Les propriétaires viennent de donner leur point de vue sur le tourisme en forêt méditerranéenne ; c'est maintenant le tour des usagers. Ainsi, les sylvopastoralistes, puis les chasseurs et enfin les randonneurs s'exprimeront.

Pour continuer à étudier les rapports entre le tourisme et les autres secteurs, Marc DIMANCHE du Service Interdépartemental Montagne Elevage et Jean-Pierre LEGEARD du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée exposent le point de vue des pastoralistes. En effet, les pastoralistes essaient de prendre en compte, dans le cadre des opérations qu'ils mènent, le multi-usage, dont le tourisme fait partie dans tous ces espaces méditerranéens.

---

# Gestion concertée des espaces forestiers méditerranéens et tourisme

## Le point de vue du pastoraliste

par Marc DIMANCHE\* et Jean-Pierre LEGEARD\*\*

### Forêt méditerranéenne et tourisme, une grande diversité d'approche.

En matière de tourisme en forêt méditerranéenne, les agents de terrain chargés des opérations d'aménage-

ments qu'ils soient forestiers, pastoralistes, collectivités... tiennent compte (au moins implicitement) de l'ensemble des usages des espaces concernés.

Sans rentrer dans la problématique plus générale concernant l'espace rural méditerranéen, son aménagement ou sa préservation, il importe de constater que autour du vocable "forêt méditerranéenne" et "tourisme en forêt méditerranéenne", se greffent des ambiguïtés ou tout au moins une grande diversité d'approche.

Ainsi en est-il du caractère "multi-forme" de la forêt méditerranéenne qui s'adresse aussi bien à des formations végétales qu'à des espaces divers (forêt, garrigues, landes, espaces "naturels"...). A titre illustratif, le "Provençal" ne parle-t-il pas de colline, le "Languedocien" de garigue en lieu et place de forêt ?

Ainsi en est-il des différentes "valeurs" que consommateurs, usagers, gestionnaires, accordent aux espaces forestiers méditerranéens (valeur d'usage, d'intérêt collectif, valeur patrimoniale, écologique,...), et qui se confrontent aux problèmes de nature "juridique" (propriété privée ou propriété publique, intérêts privés ou "Intérêt Collectif" et "Utilité Publique").

Enfin en est-il aussi de son caractère de "multi-usages", qui découle des approches précédentes. Cet espace peut suivant les cas satisfaire des :

- "objectifs de production" (bois, parcours, tourisme organisé...);
- "objectifs de consommation" (chasse, promenade et randonnée, cueillette, détente, etc...);
- "objectifs écologiques" (zonages de protection, biotopes, habitats, etc...).

---

\* Service interdépartemental Montagne-Elevage Languedoc Roussillon  
Domaine de Saporta 34970 Lattes

\*\* Centre d'études et de réalisations Alpes Méditerranée - Route de la Durance  
04100 Manosque

Si l'on analyse de la même façon le concept de "tourisme" en forêt méditerranéenne, il semble logique de ne pas s'en tenir à une vision strictement productive, c'est-à-dire où l'activité touristique est directement marchande pour l'acteur concerné (propriétaire forestier, opérateur touristique, etc...). L'activité d'accueil ("forêt d'accueil") au sens admis où la forêt méditerranéenne constitue "un espace de liberté ouvert au public gratuitement" semble également pertinente sans forcément que des retombées directes (financières) soient enregistrées, et que le bien concerné soit juridiquement public, c'est-à-dire appartenant à la collectivité (ce qui renvoie à des questions d'appropriation collective des espaces forestiers).

## Une approche globale au travers des procédures concertées d'aménagement ou de gestion de territoire

Les Services Pastoraux engagés depuis un certain nombre d'années dans une dynamique importante de "redéploiement pastoral" ont dû élaborer avec leurs partenaires de nouvelles règles du jeu. Ils ont ainsi débouché sur une approche de l'aménagement au travers de la "gestion concertée de l'espace", ou encore des "procédures concertées d'aménagement".

De ce point de vue, ces démarches de type intégré ont ainsi permis d'élaborer des projets d'aménagement ou de redéploiement pastoral qui tiennent réellement compte des différents usages des territoires concernés. Les projets pastoraux ont été ainsi "décloisonnés" voire modifiés pour intégrer les différents objectifs ou demandes des autres partenaires, que ces demandes ou objectifs soient formulés ou non.

D'évidence, les objectifs de prévention des feux de forêt ou de protection de la forêt méditerranéenne ont été les

premiers intégrés, puisque cette finalité a souvent été le moteur de ces opérations. Mais, chemin faisant, tout ce qui concerne la circulation des personnes et des véhicules, les objectifs cynégétiques, l'entretien d'un "paysage ouvert", etc... a été pris en compte.

Ces démarches peuvent s'illustrer d'un point de vue opératoire au travers du schéma synoptique (Cf. Fig.1 : programme concerté d'aménagement du Larzac-Méridional en relation avec une procédure "LIFE" (protection de la nature et de la faune, notamment les grands rapaces).

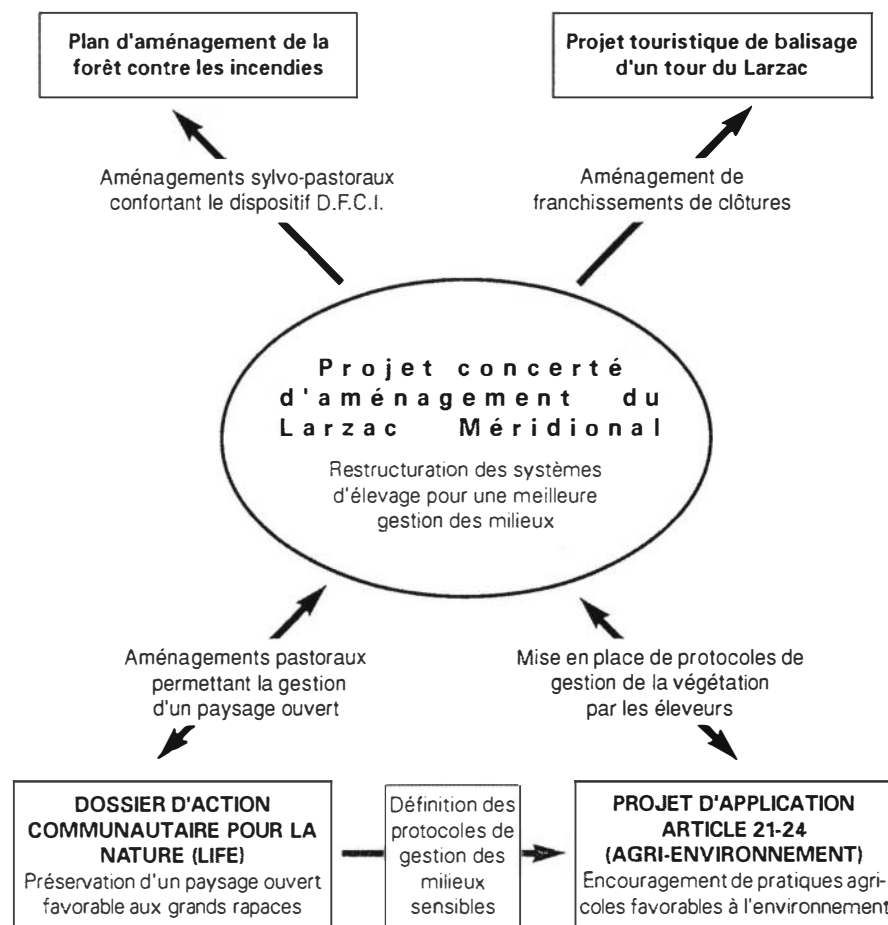


Fig.1 : Intégration des différents projets d'aménagement du Larzac méridional.

## Un exemple d'application concrète : la gestion des parcours en parc de clôtures

Les choix techniques développés par les éleveurs pastoraux et leurs impératifs économiques les obligent, la plupart du temps, à une gestion du

territoire en parcs. La clôture devient souvent la seule alternative pour utiliser les espaces pastoraux méditerranéens.

Nécessité technique et économique pour les éleveurs, le parc clôturé devient vite un sujet de discussion voire de conflit avec les autres usagers, perçu tour à tour comme élément d'appropriation, limite foncière, entrave à la libre circulation des personnes, gêne aux activités de chasse ou à la circulation du gros gibier...

Un consensus social minimum est de ce fait indispensable et ce d'autant plus que les usagers sont de plus en plus citadins.

Il passe ainsi par la concertation et la négociation sur le terrain (voir plus haut), mais également par la mise au point d'un certain nombre d'innovations techniques (franchissements de clôtures) ou d'opérations d'informations.

### - chasse et clôtures...

Ces opérations qui peuvent résulter d'une concertation locale entre les différents partenaires (ex : information mutuelle sur les jours de chasse et de battues et sur les zones utilisées ou pâturées...) sont également en voie d'organisation à des échelles plus importantes.

L'illustration de cette évolution peut se concrétiser au travers du projet de fiche d'information (Cf. Fig. 2) développée par les Services pastoraux méditerranéen (S.I.M.E. et C.E.R.P.A.M.) et les organisations représentant la chasse (O.N.C., Région Cynégétique, ...).

L'objectif de cette démarche, révélatrice d'un état d'esprit ouvert, est de donner des éléments objectifs de négociation et de concertation entre les chasseurs et les éleveurs nécessaires à une plus grande cohérence et une meilleure collaboration sur le terrain.

### - les franchissements de clôtures

La pose de clôtures en forêt méditerranéenne amène les éleveurs à laisser la possibilité aux chasseurs ou aux randonneurs de circuler à travers les parcs. Il faut ainsi prévoir aussi bien des systèmes de barrières faciles à ouvrir et se refermant automatiquement (voire les supprimer), que des systèmes de franchissement de clôtures. Dans cette optique, ont été mis au point ou développés sur le terrain toute une série d'équipements divers permettant le passage des piétons et des véhicules, mais interdisant le passage de bétail:

- passages canadiens fixe ou mobile, "canne à pêche" électrique (franchissement des véhicules)

- portes à fermeture automatique, chicanes ou "passages d'hommes", échelles et enjambements, passages pour V.T.T.



Photo 1 : Clôture et franchissement de clôture : exemple de passage d'homme.  
Photo E.Schemoul/S.I.M.E.

Dans les régions méditerranéennes, chasseurs et éleveurs ont à cœur de se conduire en gentlemen, ... et c'est aussi leur intérêt :

**LE GENTLEMAN-CHASSEUR**  
respecte les clôtures et accepte les petits dérangements qu'elles occasionnent. Il sait que l'élevage contribue à l'entretien du milieu et au maintien de la faune.

**LE GENTLEMAN-ELEVEUR**  
sait que ses clôtures compliquent la pratique de la chasse. Il aménage ses parcs pour qu'on puisse les traverser quand les bêtes n'y sont pas.

Entre  
**CHASSEURS**  
et  
**ELEVEURS.**  
Une seule règle  
d'or :

**LA CONCERTATION !**

... c'est à dire participer ensemble à la définition de tout projet d'intérêt collectif... avant la réalisation des travaux ; tracé de clôtures, création de pare-feux, implantation de cultures cynégétiques, etc...

ÉLABORATION: C.E.R.P.A.M., S.I.M.E., O.N.C., Région Cynégétique Midi-Méditerranée.  
COORDINATION: MÉTHUEN et CHAMBERLAIN

**LES CLOTURES ELECTRIQUES  
DANS LES  
REGIONS MEDITERRANEEENNES:  
  
CHASSEURS ET ELEVEURS  
SOLIDAIRES ET COURTOIS**

Dans les régions méditerranéennes, près de 2 millions d'hectares mériteraient une meilleure gestion de l'espace... Leur mise en valeur par des activités agricoles, et plus spécialement par l'élevage intéresse la chasse.

En effet, un espace sans agriculteurs devient rapidement un milieu uniformément embroussaillé, où le petit gibier se raréfie. Parallèlement, le risque d'incendie augmente ! Le grand gibier est à son tour menacé... Or, les chasseurs ont le souci de préserver la diversité des milieux, ce qui contribue au maintien et au développement de la faune sauvage.

Des techniques modernes d'élevage se développent avec la conduite en parcs et la clôture électrique c. les Outils de travail pour l'éleveur, elle permet de délimiter des espaces. Ce mode de pâturage contribue grandement à l'entretien des milieux naturels, en contrôlant la végétation.

A moyen terme, les chasseurs ont beaucoup à gagner à respecter ces clôtures, et même à favoriser les activités pastorales. Le respect par les chasseurs des quelques règles simples qui suivent amélioreraient leurs relations avec les éleveurs :

- Communiquer à l'avance, et afficher les dates des jours de chasse et d'organisation des battues.
- Ne jamais pénétrer dans un parc où il y a des animaux.
- Récupérer les chiens en fin d'action de chasse
- Ne pas hésiter à signaler au berger des dégâts observés sur les clôtures.

De leur côté, les éleveurs vont contribuer à cette courtoisie mutuelle. Certains le font déjà, et leurs exemples ne demandent qu'à être imités :

- Informer la société de chasse de la période prévue d'utilisation des parcs.
- Installer des points de franchissements des clôtures sur les lieux de passage les plus fréquentés.
- Quand la clôture électrique fonctionne, le signaler correctement sur le périmètre du parc
- Couper systématiquement le courant dans les parcs où le troupeau ne pâture pas pour laisser circuler le gibier et les chiens.

**S.I.M.E., C.E.R.P.A.M.**

Fig.2 : Projet de fiche d'information.

On a parlé des souhaits de la clientèle. Un de ces souhaits, c'est l'authenticité. Les gens ne veulent pas aller dans des réserves, mais plutôt dans des zones où règne une activité, où des gens vivent. Par exemple, dans les Alpes-de-Haute-Provence, des semaines de transhumance sont organisées et les touristes paient pour suivre le troupeau et vivre à son rythme.

En effet, les aspects sociaux ne sont pas négligeables : quand des communes sollicitent le S.I.M.E. pour réinstaller un éleveur, cela dénote un souci social de maintenir l'activité en zone rurale, de conserver des familles dans ces villages avec toutes les conséquences que cela implique.

Les personnes qui vont se promener en forêt et qui se retrouvent face à des troupeaux de bovins en espace clôturé ne comprennent pas obligatoirement ce qu'elles voient. Cette réaction est due à l'image que le touriste a de la forêt. C'est pourquoi il est nécessaire, et nous l'avons déjà souligné,



**Photo 2 : Clôture et gestion en parcs pour ovins : entretien des coupures stratégiques pastorales ( Gard - Sumène - Cévennes méridionales - secteur d'application d'une opération locale ou "article 19 et pâturage D.F.C.I.).**

Photo M.Dimanche/S.I.M.E.

d'informer le touriste avec des moyens adéquats. D'autre part, il peut être enrichissant de réfléchir à un tourisme non pas passif mais acteur du développement local. La multi-activité est à méditer comme par exemple la relation élevage-tourisme : on peut en tirer des produits à base de lait, de viande, de laine.

Concernant la communication, le S.I.M.E. a en projet une série de plaquettes qui seront diffusées dans le périmètre du Parc national des Cévennes. Mais cela renvoie également à des problèmes d'information plus simple sur les sites sous forme de panneaux, et pourquoi pas éventuellement dans les médias.

Concernant la valorisation des produits locaux, l'image du produit de pays est déjà largement utilisée, notamment avec les fromages de chèvre. Ceci n'empêche pas qu'il reste beaucoup à faire notamment en amont vers les agriculteurs qui doi-

vent faire preuve d'initiatives et de volonté. Ne pourrait-on pas de même indiquer au touriste qu'en achetant le fromage, il contribue à l'entretien de l'environnement dans lequel il vient passer ses vacances ?

Toujours dans un but de valoriser les produits locaux, un grand travail reste à faire vis-à-vis de la Grande Distribution dans notre région. On s'aperçoit, lorsque l'on va dans des hypermarchés de la région nantaise ou du centre par exemple, qu'il existe tout un rayon de produits locaux où l'on peut trouver des produits artisanaux à des prix tout à fait compétitifs. Il est indiqué qu'acheter ces produits est une manière de protéger le terroir. Dans le midi de la France, ces rayons-là sont pratiquement inexistantes.

Ce type d'action exige une démarche concertée de la part des producteurs pour que les grandes surfaces ne se trouvent pas face à une offre atomisée et irrégulière. Un changement d'habitudes doit être opéré. On commence à trouver des produits locaux en moyenne distribution. Le seul exemple organisé en Languedoc-Roussillon est la démarche des Coteaux du Languedoc. Au moment de la sortie des millésimes, les viticulteurs regroupés proposent un stand dans chacun des hypermarchés.

Quand on parle de produits locaux, il faut faire attention car ce mot peut recouvrir des réalités totalement différentes. Sur la Garde Freinet par exemple, il y a un élevage de chèvres suisses nourries artificiellement (c'est-à-dire pas dans les garrigues) et le producteur les vend directement. Le produit n'est pas vraiment "local".

Il est vrai que sur l'aspect itinéraire de production, il est bien évident, surtout quand on réfléchit sur la commercialisation des produits et éventuellement sur des appellations ou sur des images

de marque particulièrement, qu'il faut faire référence à un cahier des charges de production. Ce dernier peut renvoyer à ces façons de produire et d'alimenter les animaux. En ce moment, il y a débat sur le sujet concernant le Pélardon des Cévennes.

Les actions engagées pour faciliter le passage dans les propriétés et par là le tourisme engendrent des surcoûts, comme le franchissement des clôtures. Mais si ceci doit se généraliser, il sera nécessaire de trouver un système de péréquation.

Il existe des mesures européennes, notamment l'article 19 et son objectif D.F.C.I., qui offrent la possibilité, au travers de pratiques plus compatibles avec l'environnement, aux agriculteurs d'être "jardiniers de la nature". Mais rien pour l'instant n'a été prévu pour les sylviculteurs.